

## La Comcom communique

### TAXE DE SEJOUR APPLIQUEE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE TARIFS 2017

<b>Catégories d'hébergement</b> <i>(définies selon les normes de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction générale des entreprises)</i>	Tarif part intercommunale en euros	Taxe additionnelle départementale en euros 10%	Tarifs toutes taxes incluses en euros
Hôtels de tourisme <b>5 étoiles</b> , résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,90	0,10	<b>1,00</b>
Hôtels de tourisme <b>4 étoiles</b> , résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,81	0,09	<b>0,90</b>
Hôtels de tourisme <b>3 étoiles</b> , résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,67	0,08	<b>0,75</b>
Hôtels de tourisme <b>2 étoiles</b> , résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villas de vacances 4 et 5 étoiles	0,58	0,07	<b>0,65</b>
<b>Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement par tranche de 24h</b>	0,54	0,06	<b>0,60</b>
<b>Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement</b>	0,50	0,05	<b>0,55</b>
<b>Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement</b>	0,50	0,05	<b>0,55</b>
<b>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles</b>	0,50	0,05	<b>0,55</b>
<b>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance</b>	0,18	0,02	<b>0,20</b>

contacts utiles :

[taxedesejour.cdcmso@gmail.com](mailto:taxedesejour.cdcmso@gmail.com)

Anne Marabuto-Grumler  
secteur Minervois  
06 83 53 02 95

Myriam Bessière  
secteur Saint-Ponais  
04 67 97 95 06

Lydie Lemoine  
secteur Orb-Jaur  
04 67 97 90 36

Plus d'info [www.cdcmso.fr](http://www.cdcmso.fr)